



Declaration plus-values mobilières

Par **tarabiscotte**, le **05/01/2015** à **12:50**

bonjour,
Ayant vendu des valeurs mobilières sur un compte titres ordinaire en 2014 et avec une plus-value.
je voudrai savoir comment se passe la déclaration aux impots pour l'IR.
Est-ce que cette plus-value va automatiquement apparaitre sur la feuille de declaration d'impots pré-remplie, qu'on reçoit en mai prochain ?
ou bien
Faudra t-il remplir un formulaire spécifique, à joindre à la declaration d'impot sur les revenus ?

Par **moisse**, le **05/01/2015** à **17:26**

Bonsoir,
Il est peu probable que cette plu value apparaisse automatiquement.
Vous n'aurez pas d'imprimé spécifique, la déclaration habituelle comporte un paragraphe sur les plus values de cession mobilières avec abattement pour la durée de possession.

Par **tarabiscotte**, le **05/01/2015** à **18:04**

Est-ce qu'il suffira de reporter un calcul déjà fait par sa banque et transmis sur le fameux IFU, ou c'est au particulier de faire lui-même le calcul avec les abattements ?

Par **moisse**, le **05/01/2015** à **19:43**

Je ne pense pas que les plu values figurent sur le document IFU.
Mais vous recevrez en

même temps ou séparément un document vous indiquant plu et moins values ainsi que les taux d'abattement.rnIl ne faut pas en faire une montagne et en cas d'hésitation, évoquer le problème avec votre centre des impôts.

Par **pilar**, le **16/03/2015** à **17:47**

je desire acheté des actions de ma societe a un prix interessant, je compte les revendre dans 1 an .Quel taux d'imposition aurai-je sur les plus values.Valeur achat soit 200 actions total 10000€.rnMerçi d'avance .rnA.Perez